

**ARRETE n° 2021-31  
RELATIF A LA COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTES**

**ELECTIONS PARTIELLES  
A distance par voie électronique  
Au Conseil d'Institut de l'IAE Angers**

**Du mercredi 17 février 2021 au vendredi 19 février 2021**

**Collège des usagers**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 portant création de l'IAE Angers de l'université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers en date du 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2021-02 du 14 janvier 2021 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;

Vu l'arrêté n° 2021-04 du 19 janvier 2021 relatif à l'organisation d'élections partielles à distance par voie électronique au conseil d'institut de l'IAE Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE**

Le bureau de vote électronique pour les élections partielles de représentants des usagers au Conseil d'Institut de l'IAE Angers se compose comme suit :

- **Présidente** : Mme Laurence ESTEVE, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers
- **Secrétaire** : M. Olivier BONNEFOY, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers
- **Membres** : Monsieur Mael PIEPERS – Madame Flore LE ROUX, candidats au Conseil d'institut de l'IAE Angers.

## **COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR**

Le bureau de vote centralisateur créé pour l'ensemble des scrutins organisés à distance par voie électronique du mercredi 17 février 2021 9h au vendredi 19 février 2021 17h se compose comme suit :

- **Présidente** : Mme Laurence ESTEVE, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers

- **Secrétaire** : M. Olivier BONNEFOY, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers

- **Membres** :

**Candidats à la commission recherche pour le secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion** : Monsieur Florian ALLAIN – Monsieur Vincenzo BUFFA – Monsieur Thibaud SZPYRKA.

**Candidat à la commission recherche pour le secteur des disciplines de santé** : Monsieur Kévin RAVENEL.

**Candidats à la commission recherche pour le secteur des sciences et technologies** : Monsieur Maxime EGÉA – Madame Aline MAKHLOUTAH – Monsieur Jean-Baptiste DOMERGUE.

**Candidats à la commission de la formation et de la vie universitaire pour le secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion** : Madame Juliette LAUNOIS – Monsieur Bastien FAYET.

**Candidats à la commission de la formation et de la vie universitaire pour le secteur des lettres, sciences humaines et sociales** : Madame Julie BIRON – Madame Jessica COISGAUD.

**Délégués de liste aux élections au Conseil d'Institut de l'IAE ANGERS** : Monsieur Mael PIEPERS – Madame Flore LE ROUX.

Fait à Angers, en format électronique.  
Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO

***Signé et mis en ligne le 2 février 2021***